

Conseil Communautaire

38ème séance

Maison Intercommunale des Services Benfeld 16 octobre 2024 – 19h

PROCES-VERBAL

Ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE Fonctionnement des instances
 - 1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
 - 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024
 - 3. Communication des décisions prises par le Bureau sur fondement des délégations données par le Conseil Communautaire
 - 4. Composition du Conseil Communautaire Représentation de la ville d'Erstein Installation d'un nouveau conseiller communautaire
- 2. **RESSOURCES HUMAINES** Transformation de poste
- 3. RESSOURCES HUMAINES Création de postes

PATRIMOINE

- 4. PATRIMOINE Validation Avant-Projet périscolaire du château d'eau d'Erstein
- 5. **PATRIMOINE** Mise à jour de la délibération concernant le projet périscolaire de Hipsheim-Ichtratzheim « la Petite III »
- 6. PATRIMOINE Mise à jour de la délibération concernant le projet périscolaire Rohan à Benfeld

SPORT

7. SPORT – Dénomination du nouveau centre aquatique intercommunal

GESTION DES DÉCHETS

- 8. **GESTION DES DÉCHETS** Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- 9. **GESTION DES DÉCHETS** Pays d'Erstein Convention avec le lycée agricole d'Erstein, la Région Grand Est, la Ville d'Erstein et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour la mise en place d'un point d'apport volontaire sur le site du lycée

ENVIRONNEMENT

10. ENVIRONNEMENT - Charte d'engagement du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

0000000

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEIZE OCTOBRE, à 19h08, Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, le 10 octobre 2024, en séance ordinaire et le quorum étant atteint, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHAAL, Président.

Date de convocation : 10 octobre 2024

Nombre de conseillers titulaires en exercice :	58
Nombre de conseillers titulaires présents :	42
Nombre de conseillers titulaires absents :	18
Nombre de pouvoirs :	12
Nombre de suppléants :	02
Quorum:	29

Présents (42): Bruno BARTHELME, Françoise BETZ, Brigitte BIMBOES, Caroline BRAUN, Philippe BRAUN, Jean-Jacques BREITEL, Christophe BREYSACH, Madame Caroline DINDAULT (suppléante), Caroline ECKENFELDER, René EGGERMAN, Audrey FRINDEL, Guillaume FORGIANIRI, Grégory GILGENMANN, Arnaud HUSSELSTEIN (suppléant), Patrick GIRARD, Monique HEILBRONN, Claude HERTRICH, Martine HEYM, Marianne HORNY-GONIER, Marthe HURTER, Jean-Pierre ISSENHUTH, Laurent JEHL, Marie-Berthe KERN, Audrey KISTNER, Jean-Jacques KNOPF, Julien KOEGLER, Daniel KOEHLER, Anne-Marie LUTZ, Pascal NOTHISEN, Jean-Marie ROHMER, Stéphane SCHAAL, Rémy SHENK, Denis SCHULTZ, Florence SCHWARTZ, Alain STENGER, Aurélie STORCK, Christian STRIEBEL, Annette WAGNER, Claude WEIL, Adrien WELSCH, Fernand WILLMANN, Jacky WOLFARTH.

Excusés donnant pouvoirs (12):

Mme Nathalie GARBACIAK donne pouvoir à Madame Florence SCHWARTZ

Mme SUR-RIEGEL donne pouvoir à M. Denis SCHULTZ

Mme Isabelle MISME donne pouvoir à Mme Françoise BETZ

- M. Vincent JAEGLI donne pouvoir à Mme HORNY-GONIER
- M. Eric KLETHI donne pouvoir à Mme Monique HEILBRONN
- M. Stanis EKMAN donne pouvoir à M. Stéphane SCHAAL
- M. Benoît DINTRICH donne pouvoir à M. Alain STENGER
- M. Maïke DELOULE-HAMM donne pouvoir à Mme Aurélie STORCK

Mme Stéphanie GUIMIER donne pouvoir à M. Jacky WOLFARTH

Mme Marie-Thérèse BREGAND donne pouvoir à M. Daniel KOEHLER

M. Christian FOUGOU donne pouvoir à Mme Anne-Marie LUTZ

Mme Céline CONTAL donne pouvoir à M. Jean-Marie ROHMER

Excusés et suppléés (2):

Mme Brigitte NEITER supplée par Arnaud HUSSELSTEIN Mme Estelle BRONN supplée par Caroline DINDAULT

Absente excusée (1):

Mme Françoise KOPFF-HUBER

Absents (3):

M. Steve JECKO

M. Philippe ROME

Mme Valérie VALIAME

Monsieur le Président, Stéphane SCHAAL, ouvre la séance à 19H08.

Point 1.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – désignation d'un(e) secrétaire de séance

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

Vu les articles L.2121-15 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE Monsieur Laurent JEHL en qualité de secrétaire de la présente séance.

Point 1.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

Monsieur le Président met au voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Point 1.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Communication des décisions prises par le Bureau et le Président sur le fondement des délégations données par le Conseil Communautaire

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 4 novembre 2020 portant délégation de certaines compétences au Bureau,

Vu la délibération du 3 novembre 2021 portant délégation de certaines compétences au Bureau,

Le Conseil Communautaire est informé de la décision adoptée par le Bureau lors de la séance du 11 septembre 2024 sur le fondement des délégations données à cette instance.

DEC. 2024-005 RESSOURCES HUMAINES - Modification de DHS

Service	Lieu d'affectation	Fonction	Grade actuel	DHS actuelle	DHS nouvelle	Numéro du poste	Budget	Date d'effet
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignem ent artistique principal de 1ère classe	9h00	8h45	ASS ENS ART P1CL 1	CCCE	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignem ent artistique principal de 2ème classe	11h45	11h00	ASS ENS ART P2CL 4	CCCE	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignem ent artistique principal de 2ème classe	5h45	7h30	ASS ENS ART P2CL 7	CCCE	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignem ent artistique principal de z ^{ème} classe	9h15	12h00	ASS ENS ART P2CL 9	CCCE/Ville d'Erstein	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignem ent artistique principal de z ^{ème} classe	17h15	14h30	ASS ENS ART P2CL 10	CCCE/Ville d'Erstein	1 ^{ER} novembre 2024

Service	Lieu d'affectation	Fonction	Grade actuel	DHS actuelle	DHS nouvelle	Numéro du poste	Budget	Date d'effet
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignem ent artistique principal de 2 ^{ème} classe	5h00	4h00	ASS ENS ART P2CL 11	CCCE	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignem ent artistique principal de 2 ^{ème} classe	7h30	2h30	ASS ENS ART P2CL 16	CCCE	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseigne ment artistique principal de 2ème classe	4h15	6h15	ASS ENS ART P2CL 20	CCCE	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseigne ment artistique principal de 2 ^{ème} class	14h00	17h30	ASS ENS ART P2CL 1	Ville d'Erstein	1 ^{ER} novembre 2024

Service	Lieu d'affectation	Fonction	Grade actuel	DHS actuelle	DHS nouvelle	Numéro du poste	Budget	Date d'effet
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignem ent artistique principal de 1ère classe	14h30	13h45	ASS ENS ART P1CL 8	Ville d'Erstein	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignem ent artistique principal de 2 ^{ème} classe	11h30	14h00	ASS ENS ART P2CL 5	Ville d'Erstein	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignem ent artistique principal de z ^{ème} classe	18h00	19h00	ASS ENS ART P2CL ² 3	Ville d'Erstein	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignem ent artistique principal de z ^{ème} classe	16h30	14h15	ASS ENS ART P2CL 6	Ville d'Erstein	1 ^{ER} novembre 2024

Service	Lieu d'affectation	Fonction	Grade actuel	DHS actuelle	DHS nouvelle	Numéro du poste	Budget	Date d'effet
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseignem ent artistique principal de 2ème classe	3h30	2h45	ASS ENS ART P2CL 8	Ville d'Erstein	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseigne ment artistique principal de 2 ^{ème} classe	6h15	7h45	ASS ENS ART P2CL ²⁴	Ville d'Erstein	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseigne ment artistique principal de 2 ^{ème} classe	6h30	7h00	ASS ENS ART P2CL 12	Ville d'Erstein	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseigne ment artistique principal de 2 ^{ème} classe	14h15	14h75	ASS ENS ART P2CL 3	Ville d'Erstein	1 ^{ER} novembre 2024
Direction des Affaires Culturelles	Ecole de musique	Professeur	Assistant d'enseigne ment artistique principal de 2 ^{ème} classe	13h45	18h15	ASS ENS ART P2CL 14	Ville d'Erstein	1 ^{ER} novembre 2024

Point 1.4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Composition du Conseil Communautaire – Représentation de la commune d'Erstein – Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Monsieur le Président expose que considérant la démission de M. David JOURNET, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire issu du conseil municipal d'Erstein. Le siège vacant est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu. Il s'agit de Monsieur Adrien WELSCH. Le remplacement se fait de plein droit par l'effet de la loi.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de l'installation de Monsieur Adrien WELSCH en qualité de conseiller communautaire de la commune d'Erstein.

RESSOURCES HUMAINES - Transformation de poste (par suppression)

Monsieur le Président expose la transformation de poste suivante :

SERVICE	Lieu d'affectation	FONCTION	POSTE ACTUEL	NUMERO DU POSTE	STATE OF STA	DHS	MOTIF	BUDGET	Date d'effet
Direction Enfance Education	Gerstheim	Animatrice périscolaire	Adjoint technique	ADJ TE 21	Adjoint d'animation	32h00	Transformati on de poste – changement filière à la demande de l'agent		1 ^{er} novembre 2024

Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1, Vu les crédits inscrits au budget,

- Approuve la transformation de poste,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette création.

Point 3

RESSOURCES HUMAINES – Création de poste

Monsieur le Président expose la création de poste suivante avec effet au 1^{er} novembre 2024 :

SERVICE	FONCTION	NOUVEAU POSTE	DHS	MOTIF	BUDGET
Direction des Sports et de la Vie Associative	Maître Nageur	Educateur des APS	35hoo	Recrutement	CCCE

Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1, Vu les crédits inscrits au budget,

- Approuve la création de poste,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette création.

PATRIMOINE – Validation Avant-Projet périscolaire du château d'eau d'Erstein

Monsieur le Président présente les éléments suivants concernant l'Avant-Projet du Périscolaire du château d'eau d'Erstein :

Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein



Maître d'Ouvrage :

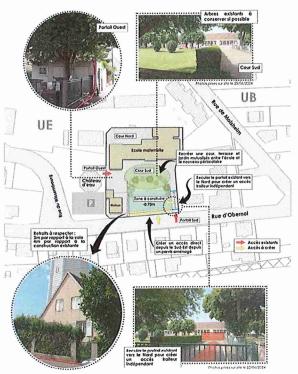
Communauté de Communes du Canton d Erstein 1 Rue des 11 Communes 67230 BENFELD COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CANTON D'ERSTEIN

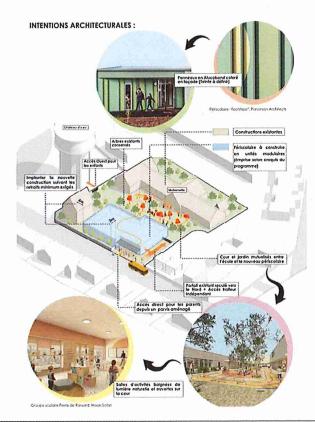
Architectes:

LOCUS ARCHITECTES 32, rue Jules Rathgeber 67100 STRASBOURG



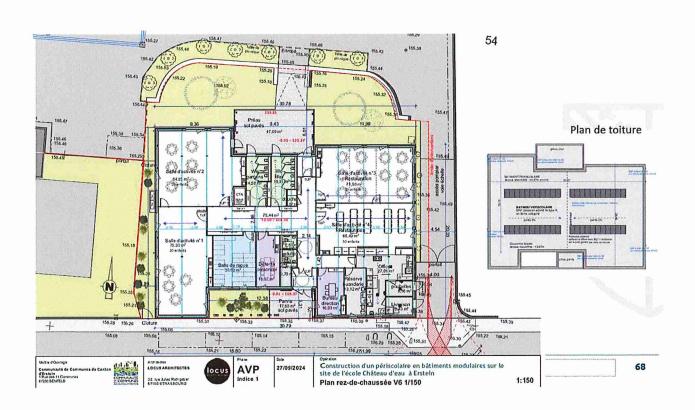
SYNTHESE DES ATOUTS ET ENJEUX DU SITE :











locaux	surface selon programme en m2	surface en m2
sas entrée dgt et circulation	80	75,44
bureau direction	18	16,93
salle de jeux et d'activité n°1	60	75,3
salle n°2 multi activités	100	84,85
salle d'activités et restauration n°3	72	71,98
salle d'activités et restauration n°4	66	66,49
salle de repos	30	30,09
local détente animateurs	18	16,97
sanitaires garcons / filles	30	29,89
douche		2,07
sanitaires adultes	8	5,22
office	24	27,01
livraison office	6	6,43
réserves buanderies vestiaires	12	13,12
local poubelles	2	5,55
local technique	10	réparti
ménage	4	3,7
Total surfaces en m2	540	531,04

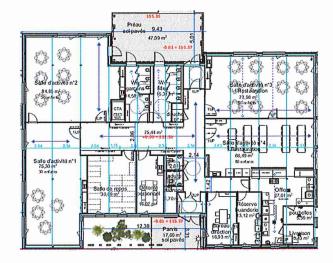
Le plan est étudié pour offrir des espaces de vie confortables et pratiques Les circulations sont fluides et claires.

Les surfaces sont globalement respectées. La surface utile totale du projet est ajustée de manière à optimiser les coûts, dans le respect du confort d'usage.

Depuis l'esquisse V2, le plan a été peu modifié. Le linéaire du sell a du être prolongé, impliquant de décaler le local ménage. Une porte a été ajoutée entre la circulation des professionnels et la cuisine. Elle permet de rapprocher le local rangement comprenant les vestiaires de la cuisine.

La structure modulaire du bâtiment a été optimisée.

La recherche d'espaces de qualité est essentielle pour nous. La lumière naturelle, les vues et les prolongements visuels vers l'extérieur sont importants. Nous avons travaillé le plan de manière à ouvrir les espaces vers l'extérieur pour le confort d'usage. Prolongement visuel vers l'exérieur en violet sur le plan ci-dessous



atre d'Ouvrage ommunauté de Comi Erstein Rue des 11 Communes 1230 BENFELD



Architectes
LOCUS ARCHITECTES

32, rue Jules Raingeber 67100 STRASBOURG



AVP indice 1

27/09/2024

Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein

Tableau de surfaces

1:165



Facade Sud sur rue

Nous proposons un volume sur rue linéaire. Le bâtiment est monolithique, ponctué de l'entrée principale en creux et de l'entrée secondaire en saillie.

L'architecture est voulue sobre pour l'insertion dans le tissu urbain et attractif en adéquation avec l'usage du bâtiment : Les teintes sont sobres et douces. Le bardage est de teinte marron et beige clair en second plan. Les tons chauds évoquent les teintes naturelles.

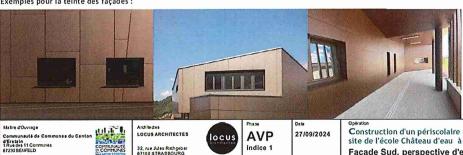
les teintes naturelles. Le découpage du bardage rythme la façade et apporte du dynamisme au volume. Les diagonales du bardage sont rappelées par un jeu de poteaux des préaux en biais. Le calepinage et les poteaux animent cette façade de manière ludique pour les enfants.

L'entrée principale est marquée par une façade en retrait de teinte claire afin d'apporter de la luminosité sous le préau de plus de 3m de profondeur. Une mise à distance est proposée pour la salle de repos et bureau des professionnels avec les poteaux et la végétation.

Le préau à l'arrière permet de marquer l'entrée secondaire tout en offrant en espace couvert généreux. Les poteaux sont positionnés de part et d'autre en biais, en cohérence avec le traitement sur rue.

Les 4 façades sont traitées avec le même bardage pour la cohérence du bâtiment.

Exemples pour la teinte des facades :



locus

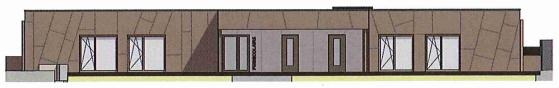
Indice 1

Exemple de calepinage :

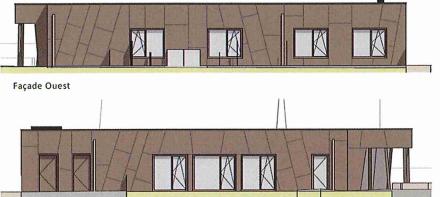
Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein

Façade Sud, perspective d'entrée et matériaux

1:100



Façade Nord



Matériaux :

Bardage de façade de type alucobond ou équivalent afin d'optimiser le cout de construction

Portes en métal - portes principales en acier Fenètres PVC oscillo-battants, ouvrables en battants sur clé uniquement

Les fenêtres des locaux techniques et secondaires seront en vitrage opalescent ou film translucide avec motifs, y compris fenêtres sur rue.

NB : le préau arrière et le préau du parvis sont en structures indépendantes pour raison technique et financière.

Façade Est

Makre d'Ouvrage Communauté de Communes du Canton d'Erstein 1 Rue des 11 Communes 67230 BENFELD

COMMUNES COMMUNES

Architectes
LOCUS ARCHITECTES 32, rue Jules Rathgeber 67100 STRASBOURG

locus

AVP

27/09/2024

Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein

Façades Ouest, Nord et Est

1:100





Entrée principale du bâtiment

Nous proposons d'intégrer visuellement le préau du parvis à la façade.

L'architecture du préau avec prolongement du bandeau propose une mise à distance de la salle de repos et salle des professionnels. La succession de poteaux et d'arbustes intimissent ces locaux.

Les poteaux en biais rythment la façade, en cohérence avec le calepinage du bardage.

Le mur du fond est plus clair pour apporter de la lumière sur cette profondeur de 3.2m.

Matte d'Ozvrage Communauté de Communes du Canton d'Estalin I Rue des 11 Communes 67230 BENFELD

COMMUNES COMMUNES

Architectes
LOCUS ARCHITECTES 32, n/e Jules Rathgebe 67100 STRASBOURG

locus

AVP

27/09/2024

Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein Visuels 3D vues sur rue

1:132,56,



Entrée secondaire du bâtiment

Le traitement architectural est le même sur les 4 façades. Les façades Est et Ouest sont lisses, revêtues de bardage marron. La façade Nord propose un grand préau rectangulaire en saillie. Le traitement architecture est visuellement continu sur l'ensemble du volume.

Les poteaux en biais rythment la façade, en cohérence avec le calepinage du bardage. Nous retrouvons également les diagonales au droit du préau en liaison avec le bâtiment. L'écriture architecturale est sobre et dynamique par le calepinage et diagonales des poteaux.

Le mur du fond est plus clair pour apporter de la lumière, ainsi que les côtés et la sous-face du préau.

Exemple de traitement architectural en diagonal (acier corten) - secteur ABF Rénovation du groupe scolaire de Dambach-La-Ville Locus Architectes



Communauté de Communes 1 Rue des 11 Communes 67230 BENFELD

Architectes LOCUS ARCHITECTES 32, rue Jules Rathgebe 67100 STRASBOURG

locus

AVP indice 1

27/09/2024

Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein

Visuels 3D vues arrière

1:200



Ambiance intérieure souhaitée :

- _sol revêtement PVC teinte douce grisée, facile d'entretien, _portes en bois largement vitrées pour la sécurité des enfants et le passage de la lumière naturelle _châssis intérieurs fixes en bois _mobilier fixe (bancs, patères) en bois assorti aux portes

La construction doit être avant tout au service de l'usage. Nous souhaitons vous proposer un bâtiment fonctionnel, pratique et chaleureux.



Architectes



AVP indice 1

27/09/2024

Construction d'un périscolaire en bâtiments modulaires sur le site de l'école Château d'eau à Erstein

Ambiances intérieures



ESTIMATIF LOT 1

1	Installation de chantier	9135,00
2	Terrassement sous bâtiment	32546,73
3	Assanissement	108826,41
4	Fondations	84000,00
5	Bâtiment	572939,50
6	Chāssis	55042,31
7	Portes extérieures	22570,68
8	Revêtements intérieurs : sols	32597,14
9	Revetements intérieurs : murs	43747,03
10	Revetements intérieurs : plafonds	43149,23
11	Equipements intérieurs	81160,72
12	Bardage métallique de façade	80824,35
13	Préau cour	26545,92
14	Préau parvis	18490,56
15	Sanitaires	105336,00
16	Chauffage ventilation	173330,85
17	Electricite	131323,50
18	Cuisine	67221,00
19	Panneaux photovoltaiques	51051,00
20	Nettoyage de fin de chantier	3521,70

 TOTAL GENERAL EUROS HT
 1 743 359,62

 TVA 20% en sus
 348 671,92

 TOTAL GENERAL TTC
 2 092 031,55

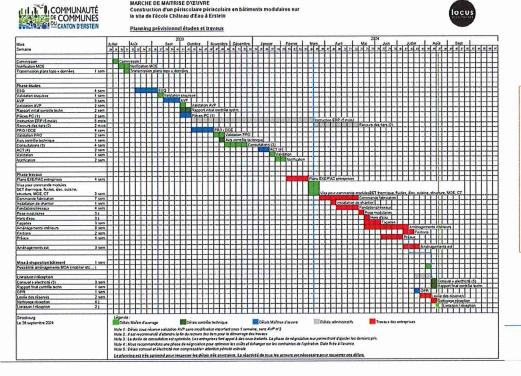
Lot 1 = travaux TCE bâtiment modulaire et fondations Lot 2 = aménagements extérieurs connexes

ESTIMATIF LOT 2

TOTAL GENERAL EUROS HT	37 043,95
TVA 20% en sus	7 408,79
TOTAL GENERAL TTC	44 452,74

TOTAL LOTS 1 ET 2

TOTALLOTS I LI Z	
TOTAL GENERAL EUROS HT	1 780 403,57
TVA 20% en sus	356 080,71
TOTAL GENERAL TTC	2 136 484,29
Rappel objectif financier :	1,7M euros ht
Solt + 4,73%	



Validation AVP Dépôt de PC 16/10/24

Notification marchés fin janvier 2025

Travaux début avril 25 à mi-aout 2025

76

PLAN DE FINANCEMENT DU PERISCOLAIRE « CHÂTEAU D'EAU » A ERSTEIN

DEPENSES	MONTANT€HT	%	RECETTES	MONTANT€HT	%
Travaux - Marchés	1 780 403,00	86,05%	DETR	620 736,61	30,00%
			Région - Soutien aux centralités		
			rurales et urbaines pour un		
			aménagement durable des		
Raccordements	70 000,00	3,38%	territoires	206 912,20	10,00%
Missions et études diverses	27 239,97	1,32%	Région - Climaxion	103 456,10	5,00%
Maîtrise d'œuvre	155 871,00	7,53%	Région -FEADER	103 456,10	5,00%
Provisions aléas et imprévus	35 608,06	1,72%	Région - Fonds d'attractivité Alsace	103 456,10	5,00%
			CEA	310 368,30	15,00%
			CAF	206 912,20	10,00%
			Fonds propres	413 824,41	20,00%
TOTAL DEPENSES	2 069 122,03	100,00%	TOTAL RECETTES	2 069 122,03	100,00%

Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

Vu la délibération du 26 juin 2024 portant adoption du plan de financement initial,

Vu le projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant la rémunération définitive au montant de 155 871,4 8€ HT,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

- VALIDE l'opération et l'avant-projet de l'opération de construction du périscolaire de 80 enfants sur le site Château d'Eau à ERSTEIN pour un montant estimatif des travaux de 1.780.403,57 € HT
- **AUTORISE** le Président à signer et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme, déclarations et actes liées à cette opération ;
- APPROUVE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant la rémunération définitive au montant de 155.871,48 € HT. Ce montant est composé du taux de rémunération de la mission de base du maître d'œuvre de 7,80 % sur 1.780.403,57 € HT de travaux et du forfait de rémunération des missions complémentaires de 17.000 €HT;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.
- AUTORISE l'acquisition à la Ville d'Erstein, à l'euro symbolique, du terrain d'assiette nécessaire (environ 600m2 à détacher de la parcelle 55 section AH la division de parcelle et la surface exacte seront arrêtées par PV d'arpentage de géomètre à l'issue des travaux);

APPROUVE le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus élevées dans le cadre de cette opération auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Europe et de la CeA;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PATRIMOINE – Mise à jour de la délibération concernant le projet périscolaire de Hipsheim-Ichtratzheim « la Petite III »

Monsieur le Président expose que par délibération du 26 juin 2024, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'adopter le plan de financement présenté.

DEPENSES SELON APD	MONTANT HT	%	RESSOURCES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	%
Travaux – Marchés	1 397 500 €	88.7%	DETR	473 152 €	30%
Raccordements	24 323€	1.5%	Région Soutien aux centralités rurales et urbaines pour un aménagement durable des territoires	157 717 €	10%
Missions et études diverses	17 000 €	1%	Région Climaxion	78 858 €	5%
Maîtrise d'œuvre	138 352 €	8.8%	Région FEADER	78 858 €	5%
			CEA	236 576 €	15%
			CAF	157 717 €	10%
			Fonds propres	394 297€	25%
Coût total de l'opération	1 577 175 €	100%	Coût total Ressources	1 577 175 €	100%

Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

Vu la délibération du 26 juin 2024 portant adoption du plan de financement relatif au projet périscolaire de Hipsheim-Ichtratzheim « la Petite III »,

Considérant la nécessité de solliciter les différents organismes financeurs et d'actualiser le plan de financement,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

- ADOPTE l'opération du projet périscolaire « La Petite III » ;
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus élevées dans le cadre de cette opération auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Europe et de la CeA;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

PATRIMOINE – Mise à jour de la délibération concernant le projet périscolaire Rohan à Benfeld

Monsieur le Président expose que par délibération du 27 septembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver l'APD du projet de périscolaire « Rohan » à Benfeld et présente le plan de financement actualisé :

DEPENSES SELON APD	MONTANT HT	%	RESSOURCES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	%
Travaux - Marchés	1 284 900€	90,12%	DETR	427 750 €	30%
Raccordements	25 000€	1,75 %	CEA	213 875 €	15 %
Missions et études diverses	13 998 €	0,98 %	CAF	142 582 €	10 %
Maîtrise d'œuvre	101 934 €	7,15 %			
			Fonds propres	641 625€	45 %
Coût total de l'opération	1 425 832 €	100%	Coût total Ressources	1 425 832 €	100%

Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

Vu la délibération du 27 septembre 2023 adoption l'APD du projet périscolaire « Rohan » à Benfeld,

ADOPTE l'opération;

APPROUVE le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus élevées dans le cadre de cette opération auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Europe et de la CeA;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

SPORT – Dénomination du nouveau centre aquatique intercommunal



Monsieur le Président détaille la proposition de dénomination et de signature visuelle du Centre Aquatique Intercommunal :

Description : Le logo d'Aqual'III est une représentation "graphique" moderne et dynamique qui se veut incarner l'essence même du centre aquatique intercommunal. Il fusionne habilement les éléments symboliques de l'eau (de la piscine) et d'un élément naturel fort du territoire "L'III", offrant une identité visuelle distinctive et significative de ce service.

Éléments clés:

Échelle de bassin stylisée : Au cœur du logo se trouve une échelle de bassin, représentant l'environnement aquatique du centre. Cette échelle est stylisée pour évoquer à la fois la modernité et la fonctionnalité du centre.

Vague : Une onde fluide accompagne l'échelle, symbolisant l'eau en mouvement. Cette vague s'étend et se transforme en la rivière « III », faisant ainsi un lien direct avec le lieu géographique où se situe le centre.

Lettre A mise en valeur : À l'intérieur de l'échelle, la lettre A est mise en évidence, faisant référence au nom « Aqual'III ». Cette mise en valeur souligne l'importance de l'identité locale du service.

Couleurs : Les nuances de bleu ciel et de bleu foncé, présentes dans le logo de la Communauté de Communes, sont utilisées pour renforcer le lien visuel avec la CCCE et pour évoquer la fraîcheur et la clarté de l'eau.

Déclinaison : En plus du logo principal, une déclinaison sous forme de bandeau est également disponible. Cette version inclut le nom « Aqual'III » en texte, accompagné de l'appellation « Centre aquatique intercommunal », offrant ainsi une solution visuelle flexible pour différentes applications. Les éléments graphiques sont repris dans le bandeau : le "A" de l'échelle, les couleurs et le mot "III" en script. La typographie utilisée est celle de la charte graphique initiale de la CCCE.

Signification : Le logo "Aqual'III" incarne l'esprit d'un service local et la vitalité de l'eau, tout en reflétant la modernité et la fonctionnalité du centre aquatique intercommunal. Il vise à inspirer le plaisir, la santé et le bien-être à travers une expérience aquatique immersive et inclusive.

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 12 juin 2024,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil de Communauté, A L'UNANIMTE,

- **DENOMME** le Centre Aquatique Intercommunal « AQUAL'ILL » ;
- APPROUVE sa déclinaison graphique ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Point 8

GESTION DES DÉCHETS – Rapport annuel déchets Pays d'Erstein 2023

Monsieur Laurent JEHL, Vice-Président en charge des Déchets, de la communication, de l'habitat et du haut—débit présente le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Pays d'Erstein (en annexe).

Le Conseil de Communauté, à l'UNANIMITE :

OUÏ l'exposé de Monsieur Laurent JEHL, **Vu** l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Pays d'Erstein.

Point 9

GESTION DES DÉCHETS – Pays d'Erstein - Convention avec le lycée agricole d'Erstein, la Région Grand Est, la Ville d'Erstein et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour la mise en place d'un point d'apport volontaire sur le site du lycée

Monsieur Laurent JEHL, Vice-Président en charge des déchets, de la communication, de l'habitat et du haut-débit expose :

Contexte:

- La CCCE, au travers de son service de gestion des déchets ménagers, met en place sur le territoire du Pays d'Erstein des conteneurs de tri des emballages pour permettre la valorisation de ces derniers ainsi que la réduction des déchets déposés dans les poubelles classiques.
- Le Lycée Professionnel Agricole d'Erstein a fait part à la CCCE de son souhait de bénéficier de conteneurs de tri à proximité immédiate de ses locaux, ceci afin de lui permettre une optimisation du tri de ses déchets.

Dans ces circonstances, le lycée a proposé un emplacement à l'entrée de son site pour accueillir des conteneurs de tri.

Une convention doit donc être approuvée par les différentes parties concernées :

- La Communauté de Communes
- La Ville d'Erstein
- La Région Grand Est
- Le Lycée Professionnel Agricole d'Erstein

Cette convention a pour objet de définir les **modalités de mise en place et d'utilisation** de ce point d'apport volontaire destiné au tri des emballages sur le site du Lycée Professionnel Agricole d'Erstein.

Elle définit notamment que les conteneurs seront accessibles à tous les usagers du territoire et précisera les rôles et responsabilités de chacun des signataires.

Cette convention, jointe en annexe, sera conclue à titre gratuit et pour une durée de 5 ans renouvelable.

Emplacement prévu:



Le Conseil de Communauté, à l'UNANIMITE :

Vu la convention à conclure entre le lycée agricole d'Erstein, la Région Grand Est, la commune d'Erstein et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein relative à la mise en place d'un point d'apport volontaire sur le site du lycée,

Vu le règlement de collecte des déchets et assimilés pour le territoire du Pays d'Erstein,

Considérant l'intérêt de la mise en place de ce point d'apport volontaire,

OUÏ l'exposé de Monsieur Laurent JEHL,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention quadripartite de mise à disposition de biens mobiliers pour la mise en place d'un point d'apport volontaire sur le site du Lycée Professionnel Agricole à Erstein,

AUTORISE par ailleurs Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Point 10

ENVIRONNEMENT – Charte d'engagement du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Monsieur Denis SCHULTZ, Vice-Président en charge de l'environnement, de la GEMAPI et du SDEA expose que le PETR Sélestat Alsace Centrale s'est engagé depuis 2019 dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec la Communauté de communes du Canton d'Erstein et les acteurs locaux.

Notre ambition commune est de faire de l'Alsace centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et de proximité.

Cette démarche volontaire et collective favorise les synergies. Elle a pour ambition de fédérer les acteurs d'un territoire autour de l'alimentation pour développer la résilience alimentaire par des solutions concrètes. Ces solutions peuvent être portées par le PETR dans une approche globale ou par chacun des partenaires du PAT.

Notre Projet Alimentaire Territorial a été labélisé niveau 2 le 14 mars 2024 et bénéficie du soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette labélisation donne une plus grande visibilité au projet. Elle engage les partenaires du projet à mettre en œuvre le plan d'action pour la période 2024-2028. (en Annexe)

Les 5 axes de travail du PAT Alsace Centrale

« Faire de l'Alsace Centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et de proximité! »

- Soutenir et développer une restauration collective durable (loi EgAlim) (périscolaire, crèches, production en régie cuisines centrales/maraichage)
- 2. Développer une culture alimentaire durable (actions de sensibilisation, ateliers, achats durables en interne)
- 3. Créer des filières agricoles de proximité (développer nouveaux débouchés)
- 4. Maintenir et développer une agriculture durable (gestion du foncier agricole par les collectivités, protéger le foncier agricole dans les documents d'urbanisme)
- 5. Justice sociale (diagnostic, lien avec les acteurs santé/social/précarité alimentaire, épicerie sociale, etc.)
- 6. Gouvernance et coopération (suivre et piloter le PAT, élargir le réseau des partenaires PAT, etc.)

Les actions du PAT sur lesquelles la CCCE souhaite s'impliquer



(Travail réalisé par les élus de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable le 10/09/2024)

Actions PAT AXE 1 : Soutenir et développer une restauration scolaire & collective durable

Action 1.1.3 Accompagner les acteurs de la restauration scolaire ET collective pour améliorer l'accès aux productions de proximité

Action 1.2.1 Lutte contre le gaspillage alimentaire et promotion du tri des biodéchets - mise à disposition d'outils d'animation (suite du programme Anti Gaspi Attitude) - mise en place de la collecte des biodéchets (après un diagnostic) - sensibilisation des enfants au tri des biodéchets

Action 1.4.2 Lancer une réflexion, requestionner l'intérêt d'une (ou plusieurs) cuisine centrale scolaire.

Actions PAT AXE 2 : Développer une culture alimentaire durable

Action 2.1.1 Organiser des visites découvertes, promouvoir évènement Tours de fermes, , semaine du développement durable, guide des producteurs (REX de la CCRM sur son quide des producteurs)

Actions PAT AXE 3 : Créer des filières agricoles de proximité durable

Action 3.2.2 Accompagner le changement des pratiques à l'échelle de la plaine maïsicole

Action 3.2.4 Travail sur le développement de nouvelles filières sur les aires de captages : chanvres, légumineuses, herbes médicinales, etc.

Actions PAT AXE 4 : Maintenir et développer une agriculture durable locale

4.2.3 Construire collectivement un dispositif technique mobilisable par les collectivités sur le volet foncier, (faire évoluer les pratiques, protéger le foncier agri dans les documents d'urbanisme, accompagner l'installation d'agriculteurs sur le territoire). Veiller au lien avec le SCOT/PLU/PLUi

Action 4.3.1 Accompagner individuellement les producteurs (bio et futurs bio) du territoire: candidats conversion, porteurs de projets à l'installation, porteurs de projets pour espaces tests, accompagnement pour subventions matériel ou diversification, futurs cédants en recherche de repreneurs, insertion dans les fillères, etc.

Action 4.3.2 Mener une étude sur la sensibilité à l'environnement et à l'agriculture biologique en utilisant l'outil "<u>Sensibio"</u>, qui comprend un volet de questions portant sur l'avenir des fermes quand l'<u>exploitant.e</u> a plus de 50 ans

- M. Fernand WILLMANN s'interroge sur l'état d'avancement du projet de conserverie qui pourrait fédérer toutes les fermes.
- M. Denis SCHULTZ répond que les subventions de la CeA sur ce projet sont à l'instruction.
- M. le Président précise que sur le territoire de Sélestat, l'ADAPEI « Les Papillons Blancs » a mis en place une telle conserverie qui pourrait être centrale ou mobile. Elle est en phase de test.

M. Laurent JEHL regrette que le PAT soit compartimenté, à savoir qu'il n'y a pas d'appropriation globale de la problématique : la Communauté de Communes, les lycées et collèges sont chacun de leur côté.

M. Denis SCHULTZ répond que cela résulte de la séparation des compétences entre les différentes entités : éducation nationale...

M. Denis SCHULTZ ajoute que les collèges de Rhinau et Benfeld sont déjà bien impliqués dans cette démarche.

Le Conseil de Communauté, à l'UNANIMITE :

OUÏ l'exposé de M. Denis SCHULTZ

Vu la charte d'engagement du projet alimentaire territorial (PAT)

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la charte d'engagement du Plan Alimentaire Territorial (PAT) ciblant les actions sur lesquelles la Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaite être partenaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer également tout acte ou document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Divers

Prochain évènement :

Inauguration de la médiathèque intercommunale de Gerstheim et Pôle de langue régionale Bàbbelmehl le 19 octobre 2024

Prochaines Assemblées:

Prochain Bureau des Maires le 13 novembre 2024 Prochain Conseil Communautaire le 27 novembre 2024

La séance est levée à 20H05.

Le Secrétaire de Séance, Laurent JEHL

